ART. 25 N° 3603

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

# LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

### AMENDEMENT

N º 3603

présenté par

M. Sermier, Mme Bouchet Bellecourt, M. Thiériot, M. Cherpion, M. Jean-Pierre Vigier, M. Schellenberger, M. de Ganay, M. Hetzel, M. Parigi, M. Dive, M. Reiss, M. Cattin, M. Cinieri, M. Reda, M. Rémi Delatte et M. Herbillon

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE 25**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« WLTP »

insérer les mots :

« ainsi que des voitures dont le moteur a été conçu pour fonctionner à de hautes teneurs en biocarburants et biogaz ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte le rôle des carburants renouvelables utilisés dans les voitures particulières pour abaisser les émissions de gaz à effet de serre.

Le législateur doit avoir une vision d'ensemble de son parc automobile. Les biocarburants et le biogaz permettent de baisser les émissions de gaz à effet de serre.

C'est d'ailleurs une solution de transition dans certains secteurs professionnels. Les particuliers doivent pouvoir agir à leur niveau.

Le législateur doit avoir comme objectif de réduire drastiquement les carburants d'origine fossile émetteurs en GES.

ART. 25 N° 3603

La méthode actuelle de calcul des émissions des voitures particulières dite du « réservoir à la roue » place sur un même plan les émissions de carbone fossile et celles générées par des carburants renouvelables comme les biocarburants ou le biogaz à usage transport (BioGNV).

Or ces derniers participent également à la lutte contre le réchauffement climatique en se substituant directement à des énergies fossiles : en effet, les émissions de CO2 issues de la combustion des carburants renouvelables produits à partir de biomasse ne contribuent pas au réchauffement climatique puisque ce CO2 a été préalablement capté par les plantes dans l'atmosphère et le sera encore par la suite.

Par ailleurs, ces carburants renouvelables contribuent à réduire la dépendance de notre pays en matière énergétique et en matière d'alimentation animale, tout en générant de l'activité économique dans nos territoires.

Cet amendement a pour objectif que soit pris en compte la spécificité de ces carburants renouvelables et leur rôle dans l'atteinte de la neutralité carbone.